

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION**QUÉBEC, LE 1^{er} JUIN 2005**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 1^{er} juin 2005

Aujourd'hui, à vingt heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 114 Loi n^o 1 sur les crédits, 2005-2006

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.